



Resiliation assurance voiture

Par **coupier**, le **24/01/2009** à **09:30**

j'ai resilier mon contrat d'assurance le 30/10/2008 dans les delais prevus par la loi.j'ai donc repris une assurance ailleurs et j'ai bien reçu l'accuse de reception de mon ancien assureur.seuleent j viens de m'apercevoir que depuis decembre 2008 et janvier 2009 les prelevements continuent.j'en informe de suite mon ancien assureur qui me dit qu'il ne retrouve pas la lettre avec accuse de reception que je lui ai fait parvenir. donc je lui ai remis l'accuse de reception mais comme il n'a pas prevenu la compagnie depuis decembre la preuve de la resiliation donc la lettre il ne la retrouve pas.il m'a dit qu'il allait se debrouiller mais puis-je demander des dommages et interets etant donné qu'il est fautif.je suis toujours assuré chez lui tout en payant une autre assurance ailleurs merci de me donner la marche a suivre.